



The European Consumers' Organisation

COMMUNIQUE DE PRESSE

PRESS RELEASE

Contact: John Phelan - +32 (0)2 789 24 01
Date: 17/09/2010
Référence: PR 017/2010

**Droits d'auteur:
Le Parlement européen va-t-il oublier les droits fondamentaux des usagers d'internet?**

Le vote mercredi prochain à Strasbourg du rapport de la députée européenne Marielle Gallo (FR, PPE) 'Application des droits de propriété intellectuelle sur internet' constitue une étape importante pour la protection des droits fondamentaux des usagers d'internet. Ce rapport encourage l'adoption de codes de conduite visant le contrôle du respect des droits d'auteur, notamment le système de riposte graduée. Il appelle également à des sanctions pénales contre les usagers.

Le BEUC, l'organisation européenne des consommateurs, attire l'attention du législateur européen sur le fait que ce rapport contrevient gravement aux droits des internautes et appelle le Parlement européen à rejeter ses conclusions.

Le Parlement européen doit adopter une approche équitable du respect des droits d'auteur, approche qui soit fondée sur des preuves tangibles et qui vise à trouver un équilibre entre les intérêts des internautes et ceux des artistes.

Le BEUC s'inquiète de ce que cette approche équilibrée soit dès l'abord abandonnée à l'issue du vote sur le Rapport Gallo. Le Rapport confond la contrefaçon de biens physiques avec le partage privé de fichiers informatiques et appelle à des mesures extrajudiciaires de respect des droits d'auteur qui contreviennent aux droits fondamentaux des usagers. L'un de ces objectifs est de mettre en place une police privée sur internet, obligeant par là les fournisseurs d'accès à internet à couper la connexion d'une personne suspectée – mais non convaincue - d'avoir violée des droits d'auteur.

Monique Goyens, Directeur Général du BEUC, l'organisation européenne des Consommateurs, a déclaré:

« Traiter les particuliers comme des criminels serait disproportionné et violerait leurs droits fondamentaux à un procès équitable, à la confidentialité des communications et au respect de leur vie privée. Le Rapport adopte une approche dogmatique qui ne répond pas aux vrais défis de l'environnement numérique. Il y a un réel besoin d'innovation et de création d'un marché en ligne juridiquement viable. Les consommateurs ont montré leur volonté de travailler avec des modèles économiques innovants, conviviaux, dans le respect de la loi. »

« Les internautes européens attendent de l'Europe qu'elle rompe enfin avec cette manière de pensée d'un autre siècle et qu'elle adopte des règles répondant aux défis du monde numérique. »

FIN

BEUC, Bureau Européen des Unions de Consommateurs
+32 2 789 24 01 - press@beuc.eu

Vous voulez en savoir plus sur le BEUC? Visitez www.beuc.eu

 EC register for interest representatives: identification number 9505781573-45 